

## **COMITE PROVINCIAL DE BRUXELLES – BRABANT WALLON**

P.V. administratif n° 21 - Séance du 13/4/2016

MM Monsieur (Président), Robas (Vice-président), De Leener (Secrétaire), Deneve (Trésorier), Mlle Colmant, MM Dekoninck, Lambert, Squiflet

### **1. Correspondance in**

- Trésorier général : suspension du cercle ABC pour non paiement de dettes fédérales à partir du 8/4/2016
- Plainte des cercles Ecole P1, Canter et Genappe, vis-à-vis de RPC Anderlecht, contestant la participation de joueurs de Nationale 3 lors de rencontres de la P1 – voir point 9

### **2. Correspondance out**

- Division P2A et P2B messieurs : demande aux cercles en ordre utile pour leur participation éventuelle à des matches de barrage pour accéder à la P1

### **3. Championnat**

- Application PC 59 – délai de 7 jours :
  - Rencontre U10B1703 La Chenaie – Uccle Europe se disputera le 25/4/2016 à 17h15
- Forfait général :
  - U10B : 2640 Friendly Bulls
- Forfait plus de 72h à l'avance
  - RHP2A2503 Eclair – Orp Jauche 0 - 20

### **4. Coupe**

- Néant

### **5. Arbitrage**

- Néant

### **6. Commission Technique des Jeunes**

- Néant

### **7. Trésorerie**

- Amendes : PC 16 : absence licence, carte d'identité, visite médicale – PC 33 : licence technique – PC 48 : carte rentrée hors délai ou incomplète – PC 66 : résultats communiqués tardivement

Journée du 27/3/2016

Journée	Club	n° de rencontre	Article
29	17	HU21A1506	66
29	70	DU191604	66
29	130	HP2B2302	66
29	836	HU16D2304	33
29	1479	HP11106	33
29	2352	HP11102+DP11704+HP3D1602+HP3D0902	66

### **8. Mini basket**

➤ Néant

## 9. Actualité de la province

- Tests matches en P2 pour la montée en P1, clubs marquant leur accord quant à leur participation :
  - 0123 APSA 32
  - 0400 Nivelles
  - 0697 Eveil Auderghem
  - 2204 Ecole P1
  - 2316 Avenir Evere
  - 2429 Speedy MSG
  
- Plainte de 3 cercles concernant la participation de joueurs de Nationale 3 à des rencontres de la P1 pour le cercle RPC  
Contact a été pris avec le Secrétariat général de l'AWBB ainsi qu'avec le Président de notre fédération qui nous informe :
  - que le club du RPC Anderlecht possède un numéro de matricule bis (1795 et 2001795)
  - que le système informatique de l'AWBB ne permet pas au secrétaire du RPC Anderlecht d'enregistrer la liste, directement sur le site et donc cette procédure est manuelle
  - qu'un vide juridique permet au RPC Anderlecht de faire évoluer les joueurs de N3 en P1
  - que la liste du PC 53 validé par l'AWBB est datée du 19 mars 2016
  - que cette liste n'est pas reprise sur le site de l'AWBB du à la particularité des matricules bis
  - que le CP peut joindre cette liste à son procès-verbal afin de rendre public cette procédure

Sur base des informations reçues et bien que le Comité provincial souligne le manque de fair-play de la part du RPC Anderlecht, nous ne pouvons donner de suite favorable à la plainte introduite par les cercles Ecole P1, Canter et Genappe

Prochaines réunions : administratif le 19/4/2016, comité le 26/4/2016

O. MONSIEUR – A. DE LEENER

# INSCRIPTIONS JOUEURS EQUIPE PREMIERE - PC

## 53

CLUB: RPC Anderlecht

N<sup>o</sup> MATRICULE 1795

Dames

Messieurs

Compétition nationale  
Compétition régionale  
Compétition provinciale

19 MARS 2016

Division: Provinciale 1 Série:

	Nom et prénom	Date de naissance	Nationalité	Réservé au SG
1	Vanderkelen Jerem	30 08 88		
2	Vandervelden Aurelien	05/02/85		
3	Neskens Nicolas	09/09/84		
4	Nziye-munango Leon	16/01/87		
5	Ghenne Tom	10/01/90		
6	Vandermeiren Loïc	19/10/87		
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				



Première liste, à renvoyer soit par recommandé en trois exemplaires, au SG de l'AWBB, soit par courriel à l'adresse [V.Laurent@awbb.be](mailto:V.Laurent@awbb.be), avant la première rencontre officielle (Coupe de Belgique, Coupe Provinciale ou match de championnat) de l'équipe concernée, cachet postal faisant foi.

Les listes complémentaires peuvent toujours ensuite être envoyées par recommandé, par fax ou par courriel. Le nombre de joueurs n'est pas limitatif.

Signature + nom (en majuscule)

Secrétaire

Laurent MONSIEUR

Signature + nom (en majuscule)

Le président

Michel  
HECQ